

NEWSLETTER

PLAN DE RELANCE L'ÉTAT VOUS ACCOMPAGNE



Numéro 27 - 24 mai 2021

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

ENTREPRISES, ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS

AIDE POUR L'EMBAUCHE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Le soutien financier peut s'élever jusqu'à 4 000 euros lors du recrutement d'un salarié ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Toutes les entreprises et toutes les associations, sans limite de taille, peuvent bénéficier de l'aide. Cette demande est à adresser auprès de l'Agence de services et de paiement (ASP), via une plateforme. Ce dispositif est applicable pour des embauches réalisées **entre le 1^{er} septembre 2020 et le 30 juin 2021**.



#1JEUNE1SOLUTION : CRÉER DES EMPLOIS POUR LES JEUNES DANS LE SPORT

Les emplois, essentiellement d'éducateurs sportifs, permettent le développement de la pratique sportive sur les territoires, dans les clubs et dans les instances territoriales des fédérations sportives. L'État joue un rôle d'impulsion et d'accompagnement en responsabilisant le mouvement sportif associatif pour compléter le reste à charge du salaire. L'aide de l'Agence nationale du sport (ANS) représente jusqu'à 40 % du coût moyen du salaire, le montant pouvant ainsi atteindre 12 000 € par an sur deux ou trois années. Les bénéficiaires de cette mesure sont les associations et les entreprises privées.



ENTREPRISES

FINANCER DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA DÉCARBONATION

Il s'agit d'un appel à candidatures pour sélectionner des projets à l'export portés par des entreprises françaises en vue de répondre à des besoins prioritaires dans des pays en développement. Les solutions proposées devront limiter les émissions de gaz à effet de serre sur des initiatives pour l'accès à l'eau, l'énergie, à la mobilité ou l'alimentation. Ce Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) est doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour financer des projets à hauteur de 500K€ maximum. Toutes les entreprises françaises sont éligibles et peuvent candidater **jusqu'au 15 septembre prochain**.



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le dispositif appelé « Diag Eco-Fux », mis en place par Bpifrance en partenariat avec l'ADEME, permet aux entreprises d'obtenir l'expertise de bureaux d'études spécialisés en optimisation de flux (eau, matières, énergie, déchets). Ce mécanisme permet à un site, de 20 à 250 personnes, rattaché à une PME, ETI ou un grand groupe de devenir plus vertueux et de s'orienter vers la transition écologique. L'ADEME subventionne le dispositif à hauteur de 75 %. Les entreprises intéressées ont **jusqu'au 31 décembre 2021** pour entreprendre des démarches.



COLLECTIVITÉS LOCALES

GÉNÉRALISER LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS EN NOUVELLE-AQUITAINE

L'appel à projets NA TRIBIO, porté par l'ADEME et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, cible les opérations de tri à la source des biodéchets sur le territoire aquitain. Le dispositif souhaite soutenir des projets de communes ou d'intercommunalités axés sur le recyclage et la valorisation des déchets. Le taux maximum de subvention d'un projet est de 70%. Les EPCI souhaitant candidater ont **jusqu'au 9 septembre 2021** pour le faire.



CALENDRIER DES APPELS À PROJETS

Pour suivre en direct le calendrier des appels à projets du plan de relance

CLIQUEZ ICI